



# RAPPORT FINAL

## FONDS DE REEMPLOI

### SUITE A LA REHABILITATION DES MOTEURS ELECTRIQUES DES LOCOMOTIVES GM DE LA LIGNE ABIDJAN-KAYA

N.I. CTB: BKF/0301541

#### INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION.

Pays	:	BURKINA FASO
Secteur et sous-secteur CAD	:	400, PLURISECTORIEL
Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution	:	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION DGCOOP
Nombre d'experts en coopération internationale de la CTB	:	NÉANT
Durée de la prestation	:	120 MOIS (prolongations comprises)
Date de démarrage de la prestation	:	
Selon AP	:	22/10/96
Effective	:	22/10/96
Date de clôture de la prestation	:	31/12/2008
Selon AP	:	21/10/2003
Modalités de gestion de la prestation	:	COGESTION (gestion financière par la DGCOOP)
Budget total de la prestation (à la reprise par la CTB)	:	68 853 683 FCFA (104 967 euros)
Période couverte par le rapport	:	1/08/2003 - 31/12/2008

ANNEXE 1 Résumé des requêtes de 2004 et 2005

ANNEXE 2. Résumé des requêtes de 2007

ANNEXE 3. FAS de clôture

## PREMIERE PARTIE : APPRECIATIONS

*Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes :*

<b>1.</b>	<i>Très satisfaisant</i>
<b>2.</b>	<i>Satisfaisant</i>
<b>3.</b>	<i>Non satisfaisant malgré certains éléments positifs</i>
<b>4.</b>	<i>Non satisfaisant</i>
<b>X.</b>	<i>Sans objet</i>

*Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation*

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
<b>PERTINENCE<sup>1</sup></b> (cf PRIMA, § 70, p. 19)		
<b>1.</b> Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement ?	1	1
<b>2.</b> Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement ? Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous :		
a) Genre	2	2
b) Environnement	2	2
c) Economie sociale	2	2
<b>3.</b> Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	1	1
<b>4.</b> La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles ?	2	2
<b>5.</b> En fonction de ses objectifs, la prestation s'est-elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés ?	2	2

<sup>1</sup> Selon le PRIMA, §70, p 19, il s'agit « d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
<b>PERFORMANCE<sup>2</sup></b> (PRIMA, §71, pp 19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs <sup>3</sup> ? (efficacité)	2	2
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	2	2
3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées? (efficacité)	1	1
4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficacité) :		
a. Ressources financières?	2	2
b. Ressources humaines ?	3	3
c. Matériel et équipements ?		
5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficacité)	2	2
6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficacité)	2	2
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation (respect des délais)	4	4

<sup>2</sup> Selon le PRIMA, §71, pp 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation (Les 4 critères sont efficacité, efficacité, respect des délais et qualité du personnel).

<sup>3</sup> voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation *en utilisant les appréciations suivantes*.

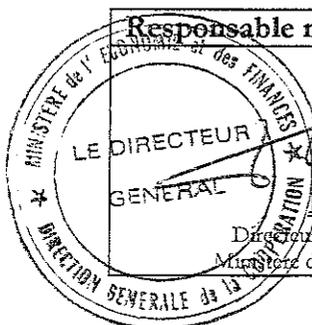
- |   |
|---|
| 1 - Très satisfaisant                                   |
| 2 - Satisfaisant  |
| 3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs |
| 4 - Non satisfaisant                                    |
| X - Sans objet  |

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
<b>Appréciation globale de la prestation</b>	2	2

*Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différente de l'appréciation donnée pour ceux-ci*

Tant au niveau de la pertinence que des performances, on peut considérer que la mise en œuvre de la prestation s'est déroulée de manière relativement satisfaisante. En effet, au vu de l'absence de ressources humaines ou techniques spécifiques mises à la disposition de la gestion et du contrôle de la qualité du Fonds de réemploi, le suivi des seize (16) requêtes acceptées entre 2004 et 2007, a constitué un pas qualitatif par rapport à un long passé de silence qui a été observé de 1996 à 2004.

De même, les visites de terrain effectuées pour le suivi des activités ont permis de constater que les bénéficiaires de ce financement ont été bien ciblés et qu'ils ont pu atteindre les résultats escomptés par rapport aux besoins exprimés. Cette réussite a été possible par le fait que les associations et groupements bénéficiaires étaient une émanation des acteurs locaux gérés par des organes de proximité propres à leur milieu. Aucune ingérence extérieure n'est donc venue perturber la bonne marche de leurs activités. Le contrôle interne exercé par les membres promoteurs a contribué à obtenir une meilleure qualité des résultats.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
 <p><i>[Signature]</i>  <b>Léné SEBGO</b>            Directeur Général de la Coopération            Ministère de l'Economie et des Finances</p> <p>02 JUIL 2008</p>	<p><i>[Signature]</i>  <b>Jeanine SIMBIZI</b>            Représentante résidente            de la CTB au Burkina</p>

## DEUXIÈME PARTIE : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

### **1. Si nécessaire, décrivez l'objectif spécifique et les résultats intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi)**

Le fonds de réemploi est un fonds particulier provenant des remboursements de la SOPAFER-Burkina (Société du Patrimoine Ferroviaire), dans le cadre de la réhabilitation des moteurs électriques des locomotives de la ligne Abidjan-Kaya. Ce fonds a été constitué afin d'apporter une contribution à la réduction de la pauvreté au Burkina au niveau les secteurs dits sociaux qu'il finance, et des groupes cibles bénéficiaires (couches vulnérables : femmes, vieux, handicapés etc.)

Dans cette optique, il était question de favoriser l'exécution de micros projets dans les secteurs sociaux et productifs et en priorité dans les secteurs d'excellence retenus de commun accord entre les parties belge et Burkinabé. Etaient également éligibles au fonds, les projets venant en appui ou en complément de projets mis en œuvre dans le cadre des actions financées sur les enveloppes bilatérales accordées au Burkina Faso

La Commission Mixte réunie à Bruxelles en janvier 2003 notait que le fonds alors en cours de constitution serait « opérationnel en 2003. Dès août 2003, le suivi du fonds de réemploi a été confié à la CTB, après la signature de la Convention de reprise. A cette reprise, ce fonds était doté d'un montant de 68 853 683 FCFA, soit 104 967 euros.

La première réunion du comité de gestion qui a eu lieu le 22 juillet 2004 a approuvé sept (7) demandes de financement d'un montant de vingt un millions cinquante six mille six cent (21 056 600) FCFA tandis que la seconde qui a siégé le 11/04/ 2005 a approuvé deux nouvelles requêtes d'un montant de huit millions huit cent trois mille (8 803 000) FCFA. Pour cette première série de requêtes, le montant total des financements approuvés a ainsi été porté à vingt neuf millions huit cent cinquante neuf mille six cent (29 859 600) FCFA auquel s'ajoutent dix millions (10 000 000) FCFA comme appui institutionnel à la Direction de la Protection et de la Promotion Sociale (Ministère de l'Action Sociale) et à la Direction Générale de la Coopération (Ministère de l'Economie et des Finances)

C'est ainsi qu'entre 2004 et 2007, un total de seize requêtes ont pu être introduites par des Associations et groupements en vue de bénéficier de financements pour des micros réalisations conformément à l'esprit du fonds

### **2. Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?**

A ce niveau, on peut dire que, l'objectif spécifique du fonds qui était de contribuer à la lutte contre la pauvreté des couches les plus vulnérables, a été atteint dans une certaine mesure.

En effet, même si le fonds n'avait d'indicateurs spécifiques retenus initialement, tous les promoteurs ont pu réaliser leurs microprojets conformément aux objectifs sociaux et productifs fixés par leurs groupes cibles. Ils ont exprimé leur souhait de bénéficier de beaucoup plus de

financement pour élargir le champs de leurs activités. Tous sont unanimes qu'il faut poursuivre cette façon d'intervenir qui leur permet d'augmenter leurs revenus par le biais des activités génératrices de revenus (cas de la motopompe octroyée à un groupement de maraîchers en 2006 à Kaya, autour du lac Dem, et qui fait des merveilles en matière de production de haricot vert).

**3. Dans quelle mesure, les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?**

Le tableau figurant à l'annexe 1, récapitule les secteurs bénéficiaires de l'intervention du fonds, les localisations des micros projets et les groupes bénéficiaires. Il en est de même pour l'annexe 2 qui indique que pour la deuxième série de requêtes acceptées par le Comité de gestion du fonds en 2007, sept (7) microprojets ont été financés pour un montant total est vingt huit millions neuf cent quatre vingt treize mille cinq cent cinquante neuf (28 993 559) FCFA.

A l'issue des décaissements des premières tranches des conventions de financement, la DGCOOP et la CTB ont procédé au suivi des réalisations sur le terrain.

Dans l'ensemble, il est ressorti de ces visites que les fonds ont été utilisés pour les activités prévues par les requérants. Les achats ont été faits selon les procédures des conventions signées notamment la consultation d'au moins trois (3) offres tant pour les fournisseurs que pour les tâcherons dans le cadre de la réalisation d'infrastructures. Il n'y a pas eu de retards de réalisation après le décaissement des premières tranches.

Les bénéficiaires sont tous d'avis que les fonds reçus répondent à leurs attentes en dépit du temps mis par le Comité de gestion du fond pour répondre à leurs requêtes.

**4. Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en œuvre de la prestation.**

Dès le démarrage opérationnel du fonds, il a été mis en place un Comité de pilotage composé du Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP), de l'Ambassade de Belgique et de la Coopération Technique Belge. Ce Comité a fixé d'un commun accord les bases du système de suivi du fonds ainsi que les modalités de sélection, de financement et de suivi des microprojets.

Par délégation du Comité de Pilotage, la gestion financière du fonds était assurée par la partie burkinabé (DGCOOP) qui a ouvert un compte à la BICIA-B, pour y loger les fonds de la prestation.

Sur le plan technique, des visites de terrain ont été assurées par la DGCOOP et la CTB pour s'assurer de la qualité des diverses réalisations faites par les requérants.

## TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES

### **1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?**

Le problème majeur est l'absence de ressources humaines ou techniques spécifiques pour le contrôle et inputs techniques des microprojets. La mise en œuvre des requêtes accordées par le fonds a connu ainsi des retards dus à la charge de travail déjà importante des différents acteurs responsables du suivi du fonds

Après la signature de la Convention en 1996, les requêtes n'ont pu être examinées par le Comité de gestion du fonds qu'en 2004, soit une année après la reprise du fonds par la CTB en 2003.

Par ailleurs, l'année 2006 a été considérée comme une année transitoire en termes d'activités financées par le fonds. La remise en vigueur de la convention, qui arrivait à échéance le 21 octobre 2006, était indispensable avant l'octroi de nouveaux financements. La deuxième série de requêtes n'a donc été mise qu'en œuvre en 2007 à la suite de la réactivation de la convention qui a été prolongée jusqu'au 31/12/2008.

### **2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?**

Le manque de ressources humaines et l'importance de la charge de travail des ordonnateurs du fonds pour le suivi de l'exécution du programme de la Coopération Bilatérale proprement dit ont retardé les activités de sélection et de suivi des micros projets financés par le fonds

### **3. Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Spécifique de ce type, il aurait été pertinent de prévoir des frais spécifiques en vue d'assurer le suivi et le contrôle administratif, financier et technique propres au déroulement de chaque MIP.

Les appréciations positives des bénéficiaires par rapport à la contribution des prestations à l'amélioration de leurs conditions vie de même que leur engagement à poursuivre les activités sont des indications positives de l'impact et de la durabilité des résultats du fonds.

Cette réussite a été possible par le fait que les associations et groupements bénéficiaires étaient une émanation des acteurs locaux gérés par des organes de proximité propres à leur milieu. Aucune ingérence extérieure n'est donc venue perturber la bonne marche de leurs activités.

**4. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles? Comment les recommandations de ceux-ci ont-elles été prises en compte ?**

Il n'y a pas eu d'évaluation ou de contrôles du fonds.

Le système de monitoring était assuré par les promoteurs et les associations/groupements directement bénéficiaires. Ce monitoring de proximité, complété par les visites de terrain de suivi faites par la DGCOOP et la CTB, a contribué à améliorer substantiellement la gestion des microprojets et a permis l'atteinte des résultats appréciés par les groupes cibles.

**5. Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après projet (les politiques à suivre ou à mettre en oeuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cibles, la manière d'appliquer les recommandations...)?**

Compte tenu des potentialités perçues au sein des groupes cibles, en terme de responsabilité et de capacité de gestion incontestables, il serait judicieux de continuer à les soutenir en prévoyant le renforcement de leurs activités en cours et le renforcement de leurs capacités de suivi technique.

Des appuis financiers complémentaires sont donc recommandés pour certaines organisations/associations et groupements qui ont fait leurs preuves dans la mise en oeuvre des MIP et qui n'ont pas pu aller au-delà de la première phase, compte tenu de la limite de l'enveloppe budgétaire retenue comme principe de financement par le Comité de gestion du fonds.

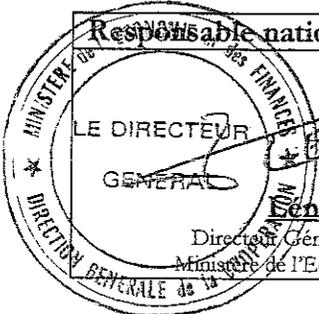
## 6. Conclusions

Le fonds a eu la particularité de s'insérer dans le processus de réduction de la pauvreté en s'adressant aux couches les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.) Il a permis de dynamiser des initiatives portées par un groupe, des activités génératrices de revenus dont les bénéficiaires et les retombées sur le plan social sont importantes. S'apparentant à une démarche d'économie sociale, plusieurs de ces activités reposent ainsi sur un fort capital humain au départ, pour lequel le fonds se contente d'agir en tant que catalyseur. A côté des moyens qu'il met à disposition, ce fonds a participé aussi au renforcement des capacités de gestion et de responsabilisation de ces groupements et associations locales.

Toutes les associations et tous les groupements ayant bénéficié du fonds sont d'avis qu'il leur a été d'une grande utilité. De ce fait, ils sont globalement satisfaits des procédures mises en œuvre et des résultats obtenus.

Les éléments principaux d'appréciation positive reposent sur la souplesse des procédures, l'attribution de la maîtrise d'ouvrage toute entière aux bénéficiaires, la complémentarité des fonds avec la contribution propre des bénéficiaires. L'auto contrôle par les membres des groupements ou Associations est également une bonne chose (exemple : le cahier de suivi des entrées et sorties de recettes de moulin à Dissin, ou de ventes des animaux d'embouche à Kaya sont à la portée de tous les membres)

Ils soulignent toutefois les difficultés de mise en œuvre sans appui ou contrôle technique spécifiques ainsi que la lenteur dans l'allocation des fonds (agrément des requêtes).

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
 <p><i>[Signature]</i> 02 JUIL 2008 <b>Esné SEBGO</b> Directeur Général de la Coopération Ministère de l'Economie et des Finances</p>	<p><i>[Signature]</i> <b>Jeanine SIMBIZI</b> Représentante résidente de la CTB au Burkina</p>

## QUATRIEME PARTIE : ANNEXES

ANNEXES	
1-	Résumé des requêtes de 2004 et 2005
2-	Résumé des requêtes de 2007

**ANNEXE 1 : Résumé des requêtes de 2004 et 2005.**

<u>Intitulé convention</u>	<u>Lieu</u>	<u>Association/Groupe- ment</u>	<u>Montant Convention</u>
1/ Projet d'Assainissement/ Amélioration du cadre de vie des habitants du Secteur 29 commune de Bogodogo- Ouagadougou)	<u>Ouagadougou</u>	Association Féminine des Ressortissantes de Singwa (A.FE.R.SI.)	4 227 000 FCFA
2/ Projet de réparation d'une pompe à eau à l'APEE		Association des Parents et Amis d'Enfants Encéphalopathies (APEE)	4 500 000 FCFA
3/ Projet d'embouche ovine à Kaya au profit de l'Association DELWENDE du Secteur N°2 de Kaya	<u>KAYA</u>	Association DELWENDE du Secteur N°2 de Kaya (ADK)	2 348 550 FCFA
4/ Projet d'embouche ovine à Kaya au profit des personnes handicapées dans la province du Sanmatenga		Centre des Handicapés de Kaya(CHK)	2 068 050 FCFA
5/ Projet de Développement en maraîchage au profit du groupement WENDPANGA en appui aux activités génératrices de revenus (Lutte contre la pauvreté en milieu Rural)		Groupement WENDPANGA de Konkin /Kaya	4 576 000 FCFA
6/ Installation d'une presse à karité et d'un moulin à grain et formation des Femmes de deux groupements villageois féminins en gestion et deux meuniers dans le département de Dissin	<u>Dissin</u>	Association Dissin Zambo Poobè Sowtaa (A.D.Z/P.S)	1 496 000 FCFA
7/ Appui aux activités génératrices de revenu des personnes âgées du milieu rural du Burkina Faso zones de Tobo, Legmoin et Dankana dans la province du Nounbiel	<u>Zone de Tobo, Legmoin et Dankana</u>	Direction de la Protection et de la Promotion Sociale (DPPS)	4 240 000 FCFA
8/ Projet de réalisation d'un Centre d'Apprentissage de l'Élevage des	<u>Réo</u>	Union des Femmes du Sanguié (UFS)	4 741 500 FCFA

porcs au secteur N°5 de Réo au profit des membres de l'Union des Femmes de la Commune de Réo Province du Sanguié:			
9/ Installation d'une unité de fabrique de savon à Sidtenga au profit du groupement « PEGD WENDE » du département de Béré Province du Zoundwéogo:	<u>Béré</u>	Groupement PEGD WENDE	1 662 500 FCFA
9 conventions			29 859 600 FCFA
10 Appuis institutionnels			10 000 000 FCFA
<b><u>Total des Requêtes 2004 et 2005</u></b>			<b><u>39 859 600 FCFA</u></b>

**ANNEXE 2 : Résumé des requêtes de 2007.**

<u>Intitulé convention</u>	<u>Lieu</u>	<u>Association/Groupe- ment</u>	<u>Montant Convention</u>
1) Renforcement des capacités opérationnelles des femmes des Associations et des groupe-ments dans la province du Boulgou (Formation des femmes en technique de fabrication du savon et en gestion des unités économiques)	<u>Tenkodogo</u>	Comité de Gestion de la maison de la femme de Tenkodogo	5 000 000 FCFA
2) Projet de Renforcement des capacités de transformation des céréales locales (fonio, maïs, mil, riz) au profit du Groupement MIRIYA GNUMA de la commune urbaine de ORODARA (Province du Kéné Dougou) en appui aux activités génératrices de revenus (Lutte contre la pauvreté en milieu Rural) Economie sociale	<u>Orodara</u>	Groupement MIRIYA GNUMA	5 000 000 FCFA
3) Projet de construction de deux (2) logements d'enseignants dans le village de Zanré, département de DIABO, province du GOURMA (Education)	Village de Zanré, département de DIABO, province du GOURMA.	Initiative Communautaire	4 307 644 FCFA
4) Projet d'acquisition d'un moulin multifonctionnel et recyclage de 12 femmes en gestion dans le département de Dissin/Province du IOBA au profit de l'Association Dissin Zambo, Poobé Sawtaa (ADZ/PS). Economie sociale	<u>Dissin/Province du IOBA</u>	Association Dissin Zambo Poobé Sawtaa (A D Z / P.S)	2 000 000 FCFA
5) Projet de Construction d'un forage d'eau dans la Circonscription d'Education de Base de Kaya II dans la province du Sanmatenga Economie sociale	<u>Kaya /P Sanmantenga</u>	CEB-KAYA II	5 000 000 FCFA
6) Renforcement des capacités d'intervention du Projet « protection de l'enfance » au profit de la Croix Rouge Burkinabé Economie sociale	<u>Ouagadougou</u>	Croix Rouge Burkinabé	3 000 000 FCFA
7) Projet de culture maraîchère au	<u>Bokin/P du</u>	La Paroisse de Bokin	4 685 915 FCFA

profit des 42 vieilles accusées de la sorcellerie dans la paroisse de Bokin Economie sociale	<u>Passoré</u>		
<u>Total des Requête 2007</u>			<u>28 993 559 FCFA</u>
<u>Totaux Requêtes 2004-2005 et 2007</u>			<u>68 853 159 FCFA</u>
<u>Montant Convention de reprise</u>	<u>68 853 683 FCFA</u>	<u>Solde Convention</u>	<u>524 FCFA (*)</u>

*(\*) : Ce solde budgétaire de 524 FCFA servira pour la fermeture du compte*